

Diplôme universitaire (considération)

Par **Mihawk**, le **07/08/2017** à **20:06**

Bonjour,

Ma question est simple, est-ce qu'un diplôme universitaire (1 an) peut être considéré comme bac+1 ? (Je suis capacitaire)

Merci.

Par **Xdrv**, le **07/08/2017** à **20:07**

Bonjour,

Je pense que non car le diplôme universitaire, comme dit dans un post datant d'hier, n'est pas reconnu au niveau national

Par **avis25**, le **07/08/2017** à **23:06**

Bonjour

Ca aurait été le cas dans les années 90. En 2017 les juristes sont devenus assez snobs. Du coup tu es juste né à la mauvaise époque.

Exemple un de mes contacts est devenu notaire avec une capacité en droit

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/08/2017** à **07:27**

Bonjour

Et à une époque, on pouvait devenir avocat avec une licence (mais celle-ci se faisait en 4 ans).

C'est juste qu'on s'est rendu compte qu'au bout d'un moment le nombre d'avocats entrants sur le marché augmentait beaucoup plus vite que celui des sortants. Il a bien fallu réguler.

Par **avis25**, le **08/08/2017** à **19:29**

>C'est juste qu'on s'est rendu compte qu'au bout d'un moment le nombre d'avocats entrants sur le marché augmentait beaucoup plus vite que celui des sortants. Il a bien fallu réguler.

Et donc sacrifier une génération? perso je ne trouve pas cet argumentaire suffisant pour justifier la chose. En outre, il y a une incohérence et aussi un peu foutage de gueule. En effet des gens au final qui ont 50 ans ont travaillé avec presque aucun diplôme et ces mêmes personnes demandent énormément aux actuels demandeurs d'emplois . Il y a donc hypocrisie. donc en réalité la personne recrutée est mieux formée que celle qui recrute. Parce que dans ce cas on peut partir dans l'hypothèse que si les études sont plus longues le candidat voit aussi plus de chose ce qui revient à dire que le recruteur qui recrute est un peu incompetent sur les bords vu qu'il n'a quasi aucun diplôme ou un diplôme obsolète.

De même dans certaines annonces les gens sont exigeants mais font des fautes monstrueuses et ça ce n'est pas normal. Si on est exigeant avec les autres on doit l'être avec soi aussi.

La question est aussi à qui profite tout ce système ? car l'argent des facs il rapporte aussi à l'Etat...donc c'est surtout une histoire de finance . Les gens n'ont pas besoin de M2 pour être juriste dans la réalité des faits ils pourraient l'apprendre sur le terrain ce qui était le cas auparavant. J'en connais pas mal qui sont juristes et n'ont pas de M2 en droit.

D'ailleurs le diplôme et l'histoire des grandes écoles c'est essentiellement une problématique française. De même que les process de recrutement un ami qui a travaillé à l'étranger (35 ans) me le disait en Allemagne tu postules on te dit oui ou non. En France tu postules tu as tout d'abord affaire (parfois) à un assistant rh (qui ne connaît souvent même pas ton métier en plus ce qui n'est pas dur à vérifier poses lui quelques questions techniques tu seras étonnée des réponses qu'elle fera. Par exemple "moi je ne fais que recruter". Et donc moi je me demande comment on peut recruter un profil technique comme en droit si on ne connaît pas le métier des gens ? pour moi les personnes réellement aptes pour recruter sans des juristes pas des RH qui ne connaissent pas notre métier et malheureusement évaluent souvent les gens à la tête du client et à son bagout).

Donc le gars qui promet monts et merveilles se voit obtenir tout ce qu'il veut et la personne honnête elle c'est différent. D'ailleurs sur les enquêtes de nombreux candidats mentent sur leur cv . Je trouve que c'est malhonnête quand on fait du droit de mentir sur son cv car c'est au final enfreindre les lois alors que le juriste a pour but de les faire appliquer c'est donc très hypocrite or si on lit les forums certains juristes avouent dans leur début avoir mentit pour avoir le poste convoité. Donc ils sont devenus juristes de façon malhonnêtes. D'autres se donnent du mal et on va les faire galérer donc non ce n'est pas juste.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/08/2017** à **07:12**

Bonjour

[citation] perso je ne trouve pas cet argumentaire suffisant pour justifier la chose. [/citation]

Quelle aurait été votre solution face au nombre croissant d'étudiants ayant obtenu une licence et qui demandaient leur inscription au barreau ?

Un numerus clausus ?

Après je vous rejoins sur la conception française du diplôme. On peut aussi regretter que certains recruteurs soient persuadés qu'un étudiant provenant d'une grande fac sera forcément meilleur qu'un étudiant venant d'une "petite" fac.

Par **avis25**, le **09/08/2017 à 21:26**

Bonjour

Actuellement il y a trop d'étudiants qui sortent sur le marché en droit (comme ailleurs) ce qui explique pour partie le chômage de pas mal de jeunes. Donc mettre un niveau plus haut a t-il résolu le problème ? non. si c'était le cas il n'y aurait pas autant de chômage.

Il y a plusieurs problèmes sur lesquels on n'a aucun impact en tant que candidat.

Par exemple vous avez un M2. Souvent vous ne trouvez pas en niveau M2 quand vous débutez car on vous demande trop d'expérience. Du coup vous postulez sur du bac+2/3. On vous dit alors que vous êtes trop qualifié et que vous allez vous ennuyer. Dans ce cas est-ce votre faute si le recruteur ne vous recrute pas ? ou on vous dit que vous allez quitter le job quand vous aurez trouvé mieux. La logique serait qu'on puisse débiter dans n'importe quel niveau et ensuite évoluer. En plus ça paraît normal qu'une personne débute par les bases puis évolue avec l'ancienneté et l'expérience donc débiter sur assistant continuer sur juriste...mais ça ne marche pas du tout comme ça. Chaque personne est étiquetée et dès que vous avez 1 première expérience vous êtes catalogué. Donc si après vous ne trouvez pas dans votre branche vous êtes spécialisé mais ailleurs on ne veut pas de vous car vous venez d'ailleurs. En gros si la branche ne recrute plus c'est de la faute du candidat qui n'y est pour rien.

Et en dessous du master on vous dit que vous n'avez pas assez. Une fois le master obtenu avec plein de stages réalisés on ne vous prend plus car là vous avez le master donc c'est plus sympa de prendre des stagiaires qui sont gratuits ou des gens expérimentés du coup le débutant se retrouve entre 2 eaux entre ceux qui disent qu'il a trop de diplôme et ceux qui disent qu'il n'a pas assez d'expérience mais si personne ne lui en donne il ne peut pas l'inventer.

Parfois même dans certaines annonces on vous demande de maîtriser un nombre de droit très important genre l'annonce liste une 10aine de droit différent et demande 5 à 7 ans d'expérience mais en plus il faut tous les maîtriser. Vu le nombre de droit parfois c'est vraiment exagéré cela implique d'avoir plusieurs M2 ce qui veut dire qu'il faut être riche pour travailler en droit.

Pour les patrons le candidat idéal a 25 ans, 7 ans d'expérience et a autant de connaissances qu'un avocat. Si on estime un cursus normal sans erreur de parcours donc le 1er master 2 est

obtenu à 22/23 ans. donc si il en faut plusieurs (par rapport au contenu des annonces qui demandent souvent une double compétence minimum) on peut tirer jusqu'à 25/26 ans. Or sur les annonces les recruteurs demandent des gens de moins de 30 ans avec 5 à 7 ans d'expérience. Donc les candidats ont mystérieusement acquis cette expérience (pas pendant leurs études car en droit c'est impossible de faire des jobs de juristes parallèlement avec un Master et vous ne pouvez pas l'être de toute façon sans M2 donc on se demande quand le jeune a pu acquérir cette fameuse expérience qui en plus est souvent très technique).

Je pense que ce pays fonctionne trop au diplôme et demande trop d'expérience. Les offres pour débutant sont souvent assez mensongères. En général il faut de l'expérience pour débuter dessus ou surtout tomber sur un brave type qui va vous donner votre chance et là tout se passe très souvent au feeling recruteur/recruté.

Ajoutons à cela que certaines boites ne considèrent pas le stage comme une expérience ce qui fait que certains qui ont cumulé des stages ont du mal à débuté vu qu'on leur dit qu'ils n'ont pas d'expérience car ce n'était qu'un stage. Donc si même le stage n'est pas une expérience comment vous voulez que les gens débutent ? et le bénévolat compte pour du beurre pour pas mal de boites.

Quand les gens ne sont pas embauchés à l'issue d'un stage ou alternance, ils cherchent ailleurs. Par ex certaines entreprises demandent de connaître leur logiciel. Sauf que leur logiciel a été créé en interne donc comment vous voulez qu'on le connaisse ? il n'est pas commercialisé en extérieur. De plus, elles veulent de l'expérience similaire à celles de leur ancien collaborateur donc même si vous avez fait de l'alternance si vous avez eu plusieurs boites différentes vous n'avez pas cette expérience similaire (car vous prenez aussi ce que vous trouvez ce n'est pas l'employé qui choisit son recruteur). Vous n'avez du coup jamais le bon profil vu qu'il faut ressembler à ce qui se fait dans la boite (normal vu que vous venez d'ailleurs). Et donc est-ce la faute du candidat si les boites qu'il a fréquenté n'ont pas le budget pour l'embaucher. Pas mal de boites qui prennent en stage n'embauchent pas derrière et ce n'est pas la faute des candidats qui très souvent voudraient bien être embauchés eux.

Il faut aussi reconnaître que jusqu'en licence de droit les gens ont du mal à trouver du boulot car beaucoup de recruteurs en droit recrutent au niveau master sinon il faut une filière pro mais alors ce sont d'autres métiers et encore le droit recrute souvent à des niveaux élevés.

Sachant qu'on nous demande de travailler jusqu'à 70 ans il y a un paradoxe car à 50 ans on vous dit que vous êtes trop vieux et comme beaucoup de boites délocalisent dans le privé on a à mon avis 2 chances sur 3 d'être au chômage vers la 50aine. Donc décaler la durée du cycle décale aussi vos cotisations. On a gardé le système qu'on appliquait aux gens des années 80 (alors qu'eux pouvaient travailler avec juste le bac) et même pire on allonge les durées de cotisations alors que les jeunes actuels sont obligés de faire des cycles plus longs il y a donc une incohérence. On ne peut pas appliquer un système similaire alors que la durée d'études a changé.

de la même manière demander un master à une personne de 45 ans alors que ça n'existait pas pour sa génération c'est aussi absurde. Il serait plus pertinent de demander des choses différentes selon la génération. Quand la personne de 45 ans sa boite délocalise alors qu'elle a toujours bossé avec un bac+2 car ça se faisait à son époque peut-on lui reprocher de ne pas avoir de master 2 et la laisser au chômage ? c'est normal qu'elle ne possède pas ce diplôme à son époque ça n'existait pas.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/08/2017** à **10:12**

Bonjour

Vos remarques sont très intéressantes et mériteraient de faire l'objet d'un sujet spécifique voir même plusieurs vu le nombre de problèmes qui vous soulevez.

C'est vrai que l'entrée des jeunes et le maintien des seniors sur le marché du travail reste un vaste chantier.

Cela dit, certaines filières évoluent. J'ai assisté cette année à un séminaire de l'APEC et on nous a montré une annonce d'emploi pour un poste de développeur qui disait en gros : "Que tu sois titulaire d'un Master ou un autodidacte, peu importe ! Le plus important c'est que tu kiffes grave le dév !"

Bon c'est vrai l'informatique est un univers particulier mais c'est pour montrer que certains employeurs attachent plus d'importance à la compétence qu'à la formation.

Des entretiens professionnelles avec exercices pratiques se développe de plus en plus.

Je pense qu'une évolution est en marche (c'est la mode ces derniers temps [smile3]) mais il faudra du temps ...

Par **avis25**, le **10/08/2017** à **14:05**

Bonjour

L'informatique est une science jeune et on peut plus facilement bricoler de son côté si on est un peu manuel en autodidacte. Mais le droit les gens sont restés très conformistes (trop).

Souvent sur les annonces on voit :

"Peu importe votre profil, c'est votre détermination qui nous intéresse. Au delà de vos diplômes et de votre expérience, ce sont votre personnalité (blablabla)"

Faites l'expérience et écrivez leur (à plusieurs pas que vous pour voir si ca marche). Ils ne répondent pas. Moi-même je l'ai expérimenté je n'ai jamais eu de réponse même dans des secteurs dit "ouverts" du genre en start-up les annonces marquent peu importe vos diplômes...mais ils regardent bien votre cv diplôme et expérience.

Par exemple vous avez déjà vu un grand groupe recruter je ne sais pas moi quelqu'un qui a un BEP et le former sur le tas ? Pourtant ces boites signent bien la charte de la diversité non ?

Autre cas. Dans des boites certains marquent qu'ils sont autodidactes et ont un poste que sans diplôme on n'occupe pas. Donc de façon cohérente quelqu'un a qui on a donné la chance (car c'est le cas vous êtes d'accord avec moi) sans diplôme devrait être capable de la redonner (envers lui on a bien fait preuve de générosité non?) et bien ces personnes là sont souvent les plus exigeantes donc quelque part je trouve que c'est un peu une attitude égoïste.

Ca donne l'impression que l'erreur n'est pas permise sur le marché français. Or l'erreur est humaine. C'est comme si on ne voulait que des gens très uniformes.

Un de mes contacts m'expliquait qu'une fois à un poste d'emploi il y avait 2 candidats. De base le recruteur avait une préférence pour l'un car l'autre avait de l'enbonpoint donc perception du recruteur = molasson pas travailleur...le recruteur a pris l'autre sur ce préjugé. Au final erreur de recrutement et il s'avère que la personne qu'on pensait molassonne n'était pas celle à laquelle on pensait. Moralité l'habit ne fait pas le moine et il serait intéressant d'essayer de connaître les candidats avant de les coller dans une case.

Par ex le chomeur qui a un trou comme il a un trou on ne l'embauche pas. Donc du coup son trou s'aggrandit. Mais si personne ne lui donne sa chance comment il va s'en sortir ? Pourtant ça peut être plein de raison. Par ex parfois il y a des gens qui deviennent sdf quand leur conjoint les quitte genre dépression...donc a-t-on le droit de juger un humain parce qu'il est humain ? En quoi c'est juste ? comme si les gens étaient des robots dédiés à un but capitalistique.

Par **MacOuille**, le **10/08/2017** à **15:21**

Bonjour,

Si j'ai bien compris, tu es titulaire d'une Capacité en droit.

Donc si tu l'as obtenu avec au moins une mention "Bien" cela te donne accès à la deuxième année de Licence de droit, donc on peut considérer que tu as un niveau Bac +1, sinon tu as un niveau BAC. Quoi qu'il en soit tu as un diplôme de niveau IV.

A+